



AESH : tout savoir sur l'arrêt maladie !

lundi 4 décembre 2023, par [CGT educ'action](#)

La question de la maladie est assez sensible chez les AESH au regard des caractéristiques de ce corps constitué par une majorité de femmes, avec une moyenne d'âge de 47 ans. S'ajoute à cela une pénibilité du métier (physique, psychique) assez importante. Les femmes sont touchées prématurément par des maladies graves comme le cancer. Toutes les instances santé et sécurité au travail constatent que les fiches SST sont majoritairement celles d'AESH. Enfin le statut de contractuel prive de droits quant à la prise en charge et à la couverture maladie.

Pour en savoir plus : cliquez sur la vignette ci-dessous :

